



L'éco guide

Des petits conseils
& pour protéger l'environnement
& pour faire des économies.



Eau

Je réduis ma facture

Le saviez-vous ?

- Un robinet qui goutte représente 35 m³ par an (100 €).
- Une chasse d'eau qui fuit représente 200 m³ par an (600 €).
- Un filet d'eau qui coule représente 140 m³ par an (400 €).
- Une douche consomme 4 à 6 fois moins qu'un bain.

Conseils

- Vérifiez régulièrement votre compteur d'eau afin de détecter les éventuelles fuites.
- Réagissez immédiatement en signalant toute fuite à votre bailleur.
- Arrêtez l'eau en cas de brosse de dents ou de rasage.



Chauffage

Je me chauffe sans gaspiller

Le saviez-vous ?

- 1°C en moins, c'est 7 % de consommation en moins sur ma facture.
- Quand vous êtes présent à votre domicile, la température préconisée est de 19°C le jour et 16°C la nuit.
- Le système de ventilation (grilles et bouches d'aération) est indispensable pour empêcher le développement des acariens et des moisissures.

Conseils

- Aérez en ouvrant vos fenêtres 10 mn par jour.
- N'obstruez jamais les bouches et les grilles d'aération.
- N'interrompez jamais la ventilation mécanique contrôlée (VMC).



Électricité

Je maîtrise ma consommation

Le saviez-vous ?

- Le mode « veille » d'un appareil peut représenter jusqu'à 10 % de la facture d'électricité.
- L'éclairage représente 15 % de la facture d'électricité.
- Une ampoule basse consommation (A ou B) consomme 4 fois moins qu'une ampoule classique et 30 fois moins qu'une ampoule halogène et dure 10 fois plus longtemps.

Conseils

- Privilégiez les multiprises avec interrupteur pour éteindre les appareils en un seul geste.
- Choisissez les programmes éco pour l'utilisation du lave-linge et du lave-vaisselle.
- N'oubliez pas d'éteindre la lumière quand vous quittez une pièce.



Déchets

J'agis éco responsable

Le saviez-vous ?

- Sur 160 kg de déchets recyclables produits par personne et par an, nous n'en trions que la moitié.
- Lors du remplacement de votre électroménager, le magasin a l'obligation de reprendre votre ancien équipement (y compris en cas d'achat par internet).
- Votre bailleur peut vous renseigner sur la déchetterie dont vous dépendez.
 - › Utilisez deux poubelles au lieu d'une pour vous faciliter le tri.
 - › Remettez vos médicaments périmés à votre pharmacien.

Conseils

- Privilégiez les dépôts en déchetterie.
- Privilégiez les formats familiaux et les éco-recharges.



Service d'astreinte **BRENNUS URGENCE**

En cas d'urgence ou de fait grave à l'intérieur des parties communes en dehors des heures d'ouverture, appelez le **0820 230 232**